CONSEIL MUNICIPAL DE MANTES-LA-VILLE SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le lundi 17 décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAUTH Cyril, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents: M. NAUTH, M. MORIN, Mme FUHRER-MOGUEROU, M. JOURDHEUIL, Mme MAHE, Mme BAILLEUL, M. JUSTICE, Mme MACEDO DE SOUZA, Mme TRIANA, M. MARUSZAK, Mme MELSE, M. MARTIN, Mme BROCHOT, M. GASPALOU, Mme PEULVAST-BERGEAL, Mme GUILLEN, M. VISINTAINER et M. CARLAT

Absents: Mme GENEIX, M. PAILLET, Mme GRENIER, M. BRY, M. HUBERT, M. GEORGES, M. DAVENET Eric, M. DAVENET Alexis, M. OMET, Mme BAURET, Mme MESSDAGHI, M. BENMOUFFOK et Mme LAVANCIER

Absents excusés : Mme HERON et M. AFFANE

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Mme HERON à M. MARUSZAK

M. AFFANE à Mme PEULVAST-BERGEAL

Monsieur NAUTH : « Mesdames et Messieurs bonsoir. Il est 19 heures, le Conseil Municipal peut commencer. »

Monsieur NAUTH donne lecture des pouvoirs.

Madame PEULVAST-BERGEAL souligne qu'au regard de la carence de la majorité, les élus de l'opposition vont quitter la salle.

Monsieur NAUTH clôt la séance du Conseil Municipal à 19 heures02.